

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 22-sept.-2009 Date de révision 10-juin-2025 Numéro de révision 11

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: Resorcinol

Cat No. : 132290000; 132290050; 132290500; 132292500

Synonymes 1,3-Benzenediol; 1,3-Dihydroxybenzene

 Numéro d'index
 604-010-00-1

 Numéro CAS
 108-46-3

 N° CE
 203-585-2

 Formule moléculaire
 C6 H6 O2

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119480136-40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific

Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road,

Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

e-mail - infoch@thermofisher.com

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300

Numéro d'appel CHEMTREC en Europe: 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Date de révision 10-juin-2025

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Resorcinol

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 4 (H302) Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2 (H315) Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 (H319)

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Sous-catégorie 1B (H317)

Catégorie 1 (H370) Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Dangers pour l'environnement

Catégorie 1 (H400) Toxicité aquatique aiguë Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 (H412)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

Peut former des poussières à des concentrations atmosphériques combustibles

Conseils de prudence

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxique pour les vertébrés terrestres

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé

Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités nationales

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Résorcinol	108-46-3	EEC No. 203-585-2	<=100	Acute Tox. 4 (H302)
				Skin Irrit. 2 (H315)
				Eye Irrit. 2 (H319)
				Skin. Sens. 1B (H317)
				Stot SE 1 (H370)
				Aquatic Acute 1 (H400)
				Aquatic Chronic 3 (H412)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Résorcinol	-	1	-

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119480136-40
-------------------------------	------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures **de premiers secours** de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Agent chimique sec. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. mousse chimique.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Lorsqu'elles sont dispersées dans l'air, les poussières fines peuvent s'enflammer.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger de la lumière du jour. Conserver sous atmosphère inerte. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 6.1 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Résorcinol	TWA: 10 ppm (8hr)	STEL: 20 ppm 15 min	TWA / VME: 10 ppm (8	TWA: 10 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 10 ppm
	TWA: 45 mg/m ³ (8hr)	STEL: 92 mg/m ³ 15 min	heures). indicative limit	TWA: 46 mg/m ³ 8 uren	(8 horas)
	Skin	TWA: 10 ppm 8 hr	TWA / VME: 45 mg/m ³	STEL: 20 ppm 15	TWA / VLA-ED: 46
		TWA: 46 mg/m ³ 8 hr	(8 heures). indicative	minuten	mg/m³ (8 horas)
		Skin	limit	STEL: 91 mg/m ³ 15	
			Peau	minuten	
				Huid	

Resorcinol

Date de révision 10-juin-2025

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Résorcinol	TWA: 10 ppm 8 ore.	TWA: 4 ppm (8	STEL: 20 ppm 15	TWA: 2.2 ppm 8 uren	TWA: 10 ppm 8 tunteina
	Time Weighted Average	Stunden). AGW -	minutos	TWA: 10 mg/m ³ 8 uren	TWA: 46 mg/m ³ 8
	TWA: 45 mg/m ³ 8 ore.	exposure factor 1	TWA: 10 ppm 8 horas	_	tunteina
	Time Weighted Average	TWA: 20 mg/m ³ (8	TWA: 45 mg/m ³ 8 horas		STEL: 20 ppm 15
		Stunden). AGW -	Pele		minuutteina
		exposure factor 1			STEL: 91 mg/m ³ 15
		Haut			minuutteina

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Résorcinol	MAK-TMW: 10 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 45 mg/m ³ 8 Stunden	TWA: 10 ppm 8 timer TWA: 45 mg/m³ 8 timer STEL: 20 ppm 15 minutter STEL: 90 mg/m³ 15 minutter Hud	TWA: 10 mg/m³ 8 Stunden	STEL: 90 mg/m³ 15 minutach TWA: 45 mg/m³ 8 godzinach	TWA: 10 ppm 8 timer TWA: 45 mg/m³ 8 timer STEL: 20 ppm 15 minutter. value calculated STEL: 67.5 mg/m³ 15 minutter. value calculated

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Résorcinol	TWA: 10 ppm TWA: 45.0 mg/m³ Skin notation	kože TWA-GVI: 10 ppm 8 satima. TWA-GVI: 45 mg/m³ 8 satima.	TWA: 10 ppm 8 hr. TWA: 45 mg/m³ 8 hr. STEL: 30 ppm 15 min STEL: 135 mg/m³ 15 min Skin	Skin-potential for cutaneous absorption TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³	TWA: 45 mg/m³ 8 hodinách. Ceiling: 90 mg/m³

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Résorcinol	Nahk TWA: 10 ppm 8 tundides. TWA: 45 mg/m ³ 8 tundides.	Skin notation TWA: 10 ppm 8 hr TWA: 45 mg/m ³ 8 hr	STEL: 20 ppm STEL: 90 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m³	TWA: 45 mg/m³ 8 órában. AK TWA: 10 ppm 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 45 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 20 ppm
					Ceiling: 90 mg/m ³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Résorcinol	skin - potential for	TWA: 10 ppm IPRD	Possibility of significant	possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	TWA: 45 mg/m ³ IPRD	uptake through the skin	uptake through the skin	TWA: 10 ppm 8 ore
	TWA: 10 ppm	Oda	TWA: 10 ppm 8	TWA: 10 ppm	TWA: 45 mg/m ³ 8 ore
	TWA: 45 mg/m ³		Stunden	TWA: 45 mg/m ³	
			TWA: 45 mg/m ³ 8		
			Stunden		

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Résorcinol	Skin notation MAC: 5 mg/m ³	Potential for cutaneous absorption	TWA: 10 ppm 8 urah TWA: 45 mg/m³ 8 urah inhalable fraction	TLV: 10 ppm 8 timmar. NGV TLV: 45 mg/m ³ 8	Deri TWA: 10 ppm 8 saat TWA: 45 mg/m³ 8 saat
		TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³	Koža STEL: 45 mg/m³ 15 minutah inhalable fraction STEL: 10 ppm 15	timmar. NGV Hud	TWA. 45 mg/m² 6 saat
			minutah		

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Resorcinol

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Résorcinol 108-46-3 (<=100)			DNEL = 40mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Résorcinol 108-46-3 (<=100)			DNEL = 132.8mg/m ³	DNEL = 5.6mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Résorcinol	PNEC =	PNEC =	PNEC = 0.79mg/L	PNEC = 10mg/kg
108-46-3 (<=100)	0.0172mg/L	0.0797mg/kg		soil dw
		sediment dw		

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Résorcinol	PNEC =	PNEC =			
108-46-3 (<=100)	0.00172mg/L	0.00797mg/kg			
		sediment dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc nitrile Néoprène Caoutchouc naturel PVC	Voir les recommandations du fabricant	- -	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de

ACR13229

Date de révision 10-juin-2025

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations) S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience.

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à EN 143

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Filtrage des particules: EN149: 2001 Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Solide

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Beige Odeur aromatique

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion 109 - 111 °C / 228.2 - 231.8 °F

Point de ramollissement
Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible
281 °C / 537.8 °F

Inflammabilité (Liquide) Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'explosivité Inférieure 1.4

Point d'éclair 127 °C / 260.6 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité 605 °C / 1121 °F

Température de décomposition > 281°C

pH
 Viscosité
 Hydrosolubilité
 4.4
 55 g/l aq.sol
 Solide
 Hydrosolubilité
 140 g/100 ml

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Résorcinol 0.8

Pression de vapeur 1 mmHg @ 21.1 °C

Densité / Densité 1.272

Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Sans objet Solide

Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

Formule moléculaire C6 H6 O2 Masse molaire 110.11

Taux d'évaporation Sans objet - Solide

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Sensible à l'air. Sensible à la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussières. Chaleur, flammes et étincelles. Excès de chaleur. Exposition à l'air. Exposition à la lumière. Produits incompatibles. Exposition à de l'air

humide ou à de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Bases. Agents comburants forts. alcalin. Anhydrides d'acide. Chlorures d'acide. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Catégorie 4

Cutané(e)D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplisInhalationD'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Résorcinol	500 mg/kg (Rat)	2830 mg/kg (Rabbit)	LC50 > 7.8 mg/L (rat) 8 h

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée;

Catégorie 2

 c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible

Peau Sous-catégorie 1B

Aucune information disponible

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

Non mutagène selon le test d'Ames

Aucune donnée disponible f) cancérogénicité;

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 1

organes cibles - exposition

unique;

Résultats / Organes cibles Sang, Système nerveux central (SNC).

i) toxicité spécifique pour certains

organes cibles — exposition

répétée;

Aucune donnée disponible

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

Sans objet j) danger par aspiration;

Solide

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les

pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs

musculaires, ou le rinçage.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des

Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités

effets de la perturbation du système nationales

endocrinien pour la santé humaine

Component	Listes des perturbateurs endocriniens des autorités nationales de l'UE - Santé
Résorcinol 108-46-3 (<=100)	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce Puce d'eau		Algues d'eau douce
Résorcinol	LC50: = 53.4 mg/L, 96h	LC50 = 1.00 mg/L, 48h (Daphnia	EC50 = 97 mg/l (OECD TG 201)
	(Pimephales promelas)	magna)	
	LC50: 36 - 100 mg/L, 96h static		
	(Pimephales promelas)		
	LC50: = 100 mg/L, 96h		

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

|--|

Composant	Microtox	Facteur M
Résorcinol	EC50 = 265 mg/L 30 min	1
	EC50 = 375 mg/L 5 min	
	EC50 = 543 mg/L 48 h	

12.2. Persistance et dégradabilité Devrait être biodégradable

Une persistance est peu probable. **Persistance**

	Component			Dégradabilité
Résorcinol		97% (4 days), OECD 302B		
	108-46-3 (<=100)		

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Résorcinol	0.8	2.4 dimensionless

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau.

Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans

les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB). et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

perturbateurs endocriniens

Composant	UE - Liste des perturbateurs endocriniens	UE - Perturbateurs endocriniens -	
	candidats	Substances évaluées	
Résorcinol	Group I Chemical	High Exposure Concern	

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Déchets classés comme dangereux. Éliminer utilisés

conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques Le code européen des déchets

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les

résidus à l'égout. Eviter tout contact avec l'eau.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur, Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN2876 14.2. Désignation officielle de RÉSORCINOL

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4. Groupe d'emballage III

ADR

14.1. Numéro ONUUN287614.2. Désignation officielle deRÉSORCINOL

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4. Groupe d'emballage III

IATA

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de UN2876
RÉSORCINOL

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

ľOMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie

Resorcinol

Date de révision 10-juin-2025

(AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Résorcinol	108-46-3	203-585-2	-	-	Х	Χ	KE-02557	Χ	Х

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Résorcinol	108-46-3	Х	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Résorcinol	108-46-3	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Résorcinol	108-46-3	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant Classification d'Eau Allemande (AwSV)		Allemagne - TA-Luft classe		
Résorcinol	WGK2			

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

DEFR sur les travaux dangereux et les ieunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Résorcinol 108-46-3 (<=100)	Substances interdites et réglementées	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Conseil en matière de formation

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

22-sept.-2009 Date de préparation

Resorcinol Date de révision 10-juin-2025

Date de révision 10-juin-2025

Sommaire de la révision Sections de la FDS mises à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité